



SYNTHÈSE DU SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS À LA VIE ASSOCIATIVE 2023

DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE, DES
CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
SERVICE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET
ASSOCIATIF



TABLE DES MATIÈRES

Preamble – Retour sur l'année 2023

PARTIE 1 - LES SUBVENTIONS DE LA VILLE DE PARIS AUX ASSOCIATIONS EN 2023

Les chiffres clés

1. LE PROCESSUS DE SUBVENTIONNEMENT A LA VILLE DE PARIS

1.1. LES DEMANDES DE SUBVENTION DEPOSEES AU TITRE DE 2023

- 1.1.1. Les demandes de subventions déposées dans le cadre de la campagne de subventions
- 1.1.2. Les demandes de subventions en réponse à un appel à projets

1.2. LE CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

- 1.2.1. L'orientation et l'instruction des demandes de subventions
- 1.2.2. Le vote et le versement des demandes de subventions

2. LES GRANDES TENDANCES DES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2023

2.1. LES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2023

- 2.1.1. Le nombre et le montant des subventions votées
- 2.1.2. La répartition des subventions votées par secteur d'activités
- 2.1.3. La répartition des subventions votées par nature
- 2.1.4. La répartition des subventions votées par montant
- 2.1.5. Les subventions votées dans le cadre d'un appel à projets
- 2.1.6. Les subventions votées dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO)

2.2. LES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2023 PAR SECTEUR D'ACTIVITES

- 2.2.1. Culture, Patrimoine et Tourisme
- 2.2.2. Enfance, Petite Enfance, Sport et Jeunesse
- 2.2.3. Solidarité, Santé et Inclusion
- 2.2.4. Formation, Recherche et Emploi
- 2.2.5. Engagement Citoyen et Associatif, Soutien aux Quartiers Populaires
- 2.2.6. Transition Ecologique et Environnement
- 2.2.7. Mobilités
- 2.2.8. Action internationale

3. LE SUBVENTIONNEMENT PAR ARRONDISSEMENT

PARTIE 2 - LES CONTRIBUTIONS NON FINANCIERES

1. LES EQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

- 1.1.** La mise à disposition de locaux associatifs
- 1.2.** La mise à disposition d'équipements sportifs
- 1.3.** La mise à disposition de salles et de bureaux

2. ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

- 2.1.** Accueil, information et conseil
- 2.2.** Le centre de ressources documentaires, d'expertise et de formations
- 2.3.** Agir : un soutien nouveau au bénévolat parisien

3. LE CONSEIL PARISIEN DES ASSOCIATIONS : CPA

4. LA SOIREE « PARIS JE M'ENGAGE »

PARTIE 3 – LES ANNEXES

ANNEXE 1 – Glossaire des Directions opérationnelles de la Ville de Paris

ANNEXE 2 – Les appels à projets lancés par la Ville de Paris en 2023

ANNEXE 3 – Les Ressources

PREAMBULE - Retour sur l'année 2023

En 2023, la Ville de Paris a placé la simplification du parcours usager et l'amélioration de la lisibilité du système de subventionnement au cœur de ses priorités pour soutenir le tissu associatif local. Cette volonté s'est incarnée à travers différentes mesures :

- La refonte du service numérique « Subventions » de Paris Asso en juillet 2023 et la mise en place de deux campagnes de subventions, la principale à l'automne, la secondaire au printemps ;
- L'accompagnement renforcé des associations.

➤ **Paris Asso : Plateforme numérique pour les associations.**

Toutes les demandes de subvention s'effectuent en ligne sur la plateforme www.parisasso.paris.fr. Grâce à son interface simplifiée et son accompagnement renforcé depuis l'été 2023, Paris Asso facilite le parcours de dépôt et de suivi des demandes.

Désormais, deux campagnes de dépôt de demandes de subvention sont prévues : une campagne principale à l'automne et une campagne secondaire au printemps. En dehors de ces périodes, l'accès au formulaire de dépôt de demande est fermé. Les demandes déposées à l'automne 2023 recevront une réponse au plus tard en juillet 2024.

Dans le cadre de la refonte de Paris Asso, les appels à projets sont désormais référencés sur une page unique dédiée aux appels à projets sur le site internet de la Ville de Paris¹ et sur la plateforme www.parisasso.paris.fr, permettant ainsi aux associations de disposer d'une meilleure visibilité des appels à projets ouverts et de leur règlement.

Enfin, la Ville de Paris a mis à disposition des associations un ensemble d'outils pour mieux les accompagner, notamment pour faciliter le dépôt des demandes de subventions dans le cadre de la nouvelle campagne².

➤ **L'accompagnement renforcé des associations**

La Ville de Paris propose désormais chaque année des réunions de « Rentrée des associations » dans les arrondissements le souhaitant. Ces moments de rencontre et d'échanges sont animés en collaboration avec les mairies d'arrondissements et en particulier les Maisons de la vie associative et citoyenne.

En 2023, en complément du soutien apporté par les Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) et le Carrefour des associations parisiennes (CAP), la Ville de Paris a fait progresser l'accès des associations aux locaux associatifs en adoptant un cadre réglementaire harmonisé pour le multi-usage des équipements publics³.

Renouvelé au tiers, le Conseil parisien des associations a poursuivi ses travaux, débouchant notamment sur une proposition de vœu relatif au Contrat d'engagement républicain qui sera présenté au Conseil de Paris en 2024.

L'année 2023 a également été marquée par la publication de l'enquête lancée par l'Observatoire local de la vie associative (OLVA du Réseau national des maisons des associations (RNMA) auprès du secteur associatif. Cette année, la Ville de Paris a également insufflé un nouvel élan au bénévolat en transformant le site "Paris Je M'Engage" en la plateforme "Agir". Cette plateforme numérique

¹ <https://www.paris.fr/appels-a-projets>

² Exemple : vidéo d'accompagnement pour déposer une demande de subventions : www.paris.fr/pages/les-demandes-de-subventions-5334

³ Délibération 2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics.

repensée offre de nombreux avantages aux associations et aux citoyens engagés, dynamisant ainsi le paysage associatif parisien.

PARTIE 1
LES SUBVENTIONS DE LA VILLE DE PARIS AUX ASSOCIATIONS
EN 2023

LES SUBVENTIONS DE LA VILLE DE PARIS AUX ASSOCIATIONS EN 2023

Les chiffres clefs

Paris se distingue par son tissu associatif dense et dynamique, avec près de **80 000 associations actives**. Cet engagement associatif considérable s'illustre par la diversité des thématiques couvertes, avec plus de **22 secteurs d'intervention**.

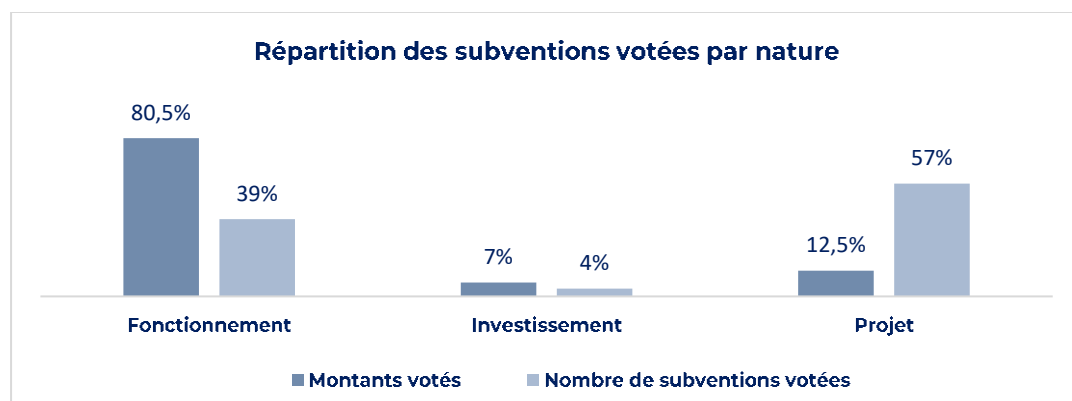
La municipalité accompagne ce dynamisme en consacrant un budget au soutien de la vie associative, avec un montant total de subventions votées en 2023 de **271 millions d'euros**, soit une **augmentation de 5 %** par rapport à l'année précédente (257 millions d'euros). L'augmentation s'inscrit dans le cadre de la **préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024** avec la volonté, pour la Ville, de favoriser l'émergence et le développement d'initiatives associatives sur le territoire parisien ou dans les arrondissements.

Un soutien multiforme et adapté aux besoins des associations

Au titre de 2023, la Ville de Paris a apporté son soutien à **2 795 associations**, une évolution à la hausse par rapport à l'année précédente (2583 associations soutenues). **Au total, 6540 dossiers de subvention ont été votés** suite à l'instruction par une ou plusieurs directions opérationnelles de la Ville de Paris.

Cette aide financière s'est concrétisée sous différentes formes :

- **Soutien à des projets associatifs** : 3 703 subventions sur projets ont été votées pour un montant de 34 millions d'euros (12,5 % du montant total voté), soit **57%** du nombre total de subventions votées ;
- **Soutien à des structures associatives** : 2 542 subventions en fonctionnement ont été votées pour un montant total de 218 millions d'euros (80,5 % du montant total voté), soit **39%** du nombre total de subventions votées ;
- **Subventions pour des projets d'investissement** : 295 subventions ont été votées pour des projets d'investissement pour un montant total de 19 millions d'euros (7 % du montant total voté), soit **4 %** du nombre total de subventions votées.



Une forte mobilisation des associations

L'année 2023 a été marquée par une forte mobilisation des associations, avec **7 750 demandes de subventions déposées par les associations**, soit une **augmentation de près de 1000 demandes** par rapport à 2022 (6737 demandes en 2022). Le taux de subventionnement est, pour sa part, resté constant par rapport à 2022, s'établissant à 63 % (66% en 2022).

De plus, la Ville de Paris a lancé **57 appels à projets en 2023** afin de soutenir des initiatives associatives innovantes et répondant aux enjeux actuels du territoire. Cela représente 20 millions d'euros (7,4% du montant total voté).

Un soutien renforcé aux arrondissements

91 millions d'euros ont été alloués à des projets associatifs à dimension locale dans les 17 arrondissements parisiens, confirmant la tendance de l'année précédente (86M€). Plus de 5 000 subventions ont été votées dans ce cadre.

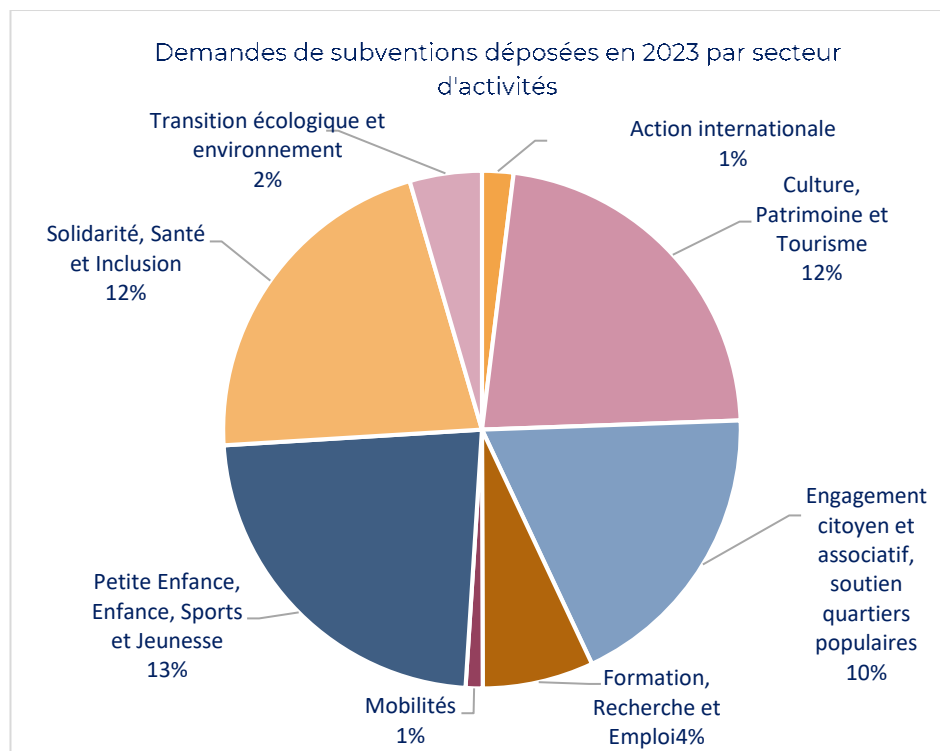
1. LE PROCESSUS DE SUBVENTIONNEMENT A LA VILLE DE PARIS 2023

L'année 2023 a été marquée par une **dynamique croissante de la vie associative parisienne**, se traduisant par une **augmentation de 13% du nombre de demandes de subventions** par rapport à 2022. Ce chiffre, atteignant **7 750 demandes**, témoigne de l'engagement croissant des associations dans le développement de projets porteurs pour la ville et ses habitants et s'inscrit dans l'accueil des Jeux olympiques et paralympique en 2024.

1.1. LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DÉPOSÉES AU TITRE DE 2023

1.1.1. Les demandes de subventions déposées dans le cadre de la campagne classique (hors appels à projets)

Parmi elles, **2 725 associations ont déposé un total de 4 258 demandes de subvention** (dites de « droit commun »⁴), démontrant le dynamisme et la vitalité du tissu associatif parisien.



L'analyse des demandes de subventions par secteur d'activités permet de dresser un panorama des champs d'engagement des associations parisiennes, par ordre de grandeur :

- La Petite enfance, l'Enfance, les Sports et la Jeunesse (13%) ;
- La Solidarité, la Santé et l'Inclusion (12%) ;
- La Culture, le Patrimoine et le Tourisme (10%);
- L'Engagement citoyen et associatif et soutien aux quartiers populaires (10%).

⁴ Voir encart « Qu'est-ce qu'une subvention dite de « droit commun » ? ».



QU'EST-CE QU'UNE SUBVENTION DITE DE « DROIT COMMUN » ?

Les demandes de subventions de droit commun sont formulées par les associations pour un soutien au fonctionnement de leur structure ou un soutien sur projet. Elles se distinguent des demandes de subventions déposées dans le cadre d'un appel à projets défini par la collectivité à travers la publication d'un règlement.

1.1.2. Les demandes de subventions en réponse à un appel à projets (AAP)

En 2023, **57 appels à projets ont été publiés par la collectivité, dans le cadre desquels 3 362** candidatures de la part de 1 465 associations ont été déposées.

Le domaine de **l'Engagement citoyen et associatif et soutien aux quartiers populaires représente** la grande partie des demandes, **avec 40 % des demandes déposées. Cela s'explique notamment par la présence de l'appel à projets Politique de la ville co-porté avec l'Etat** (1 345 demandes déposées).

La mobilisation des associations s'est aussi concentrée sur plusieurs domaines clés :

- **Solidarité, Santé et Inclusion** : ce secteur joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques sociales de la ville, notamment à travers l'appel à projets « Prévention des rixes » et le programme « Prévenir les conduites à risques en milieu festif », porté par la Direction de la Santé Publique (DSP) ;
- **Formation, Recherche et Emploi** : les associations de ce secteur sont soutenues par divers programmes tels que l'appel à projets « CitésLab », « entrepreneuriat social », « le kit asso », « dynamique emploi » et l'appel à projets « aide alimentaire pour les étudiants »⁵ ;
- **Culture, Patrimoine et Tourisme** : ce domaine bénéficie d'un soutien à travers des dispositifs comme l'aide à la diffusion d'œuvres, les résidences artistiques et les aides aux artistes.

Impact des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024

En 2023, 4 autres appels à projets ont été lancés dans le cadre des JOP, dont IMPACT 24, (le plus important en termes de budget et d'implication des associations) et les appels à projets « **Fonds d'animation locale dédié à l'animation des sites de festivités** » lancés par les mairies d'arrondissement. L'appel à projets "Olympiades culturelles" vise à proposer une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire en marge des Jeux de 2024.

⁵ Voir annexe 2



QU'EST-CE QU'UN APPEL À PROJETS

Les appels à projets (AAP) sont encadrés par un règlement publié par la collectivité. Ils définissent des priorités d'intervention et un jury sélectionne les meilleurs projets à l'aune des critères fixés, encourageant l'innovation et le développement de solutions partenariales et inédites.

1.2. LE CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le processus d'instruction s'articule autour de plusieurs étapes clés. Les associations peuvent suivre l'avancement du traitement de leur subvention sur www.Parisasso.fr.

1.2.1. L'orientation et l'instruction des demandes de subvention

Après le dépôt et l'enregistrement de la demande de subvention sur Paris Asso, celle-ci est orientée vers une ou plusieurs directions opérationnelles de la Ville qui seront en charge de son instruction.

1.2.2. Le vote et le versement des demandes de subventions

Après l'instruction administrative, les demandes de subventions sont arbitrées politiquement par les élus sectoriels et soumises au vote de l'assemblée délibérante du Conseil de Paris. Préalablement, dans le cadre des demandes de subventions localisées, le Conseil d'arrondissement émet un avis que le Conseil de Paris est libre de suivre. À la suite du contrôle de légalité, le mandatement de la subvention est ensuite réalisé.

Pour les subventions supérieures à 23000 euros, il est nécessaire d'établir une convention qui précise les engagements mutuels de la Ville et de l'association.

2. LES GRANDES TENDANCES DES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2023

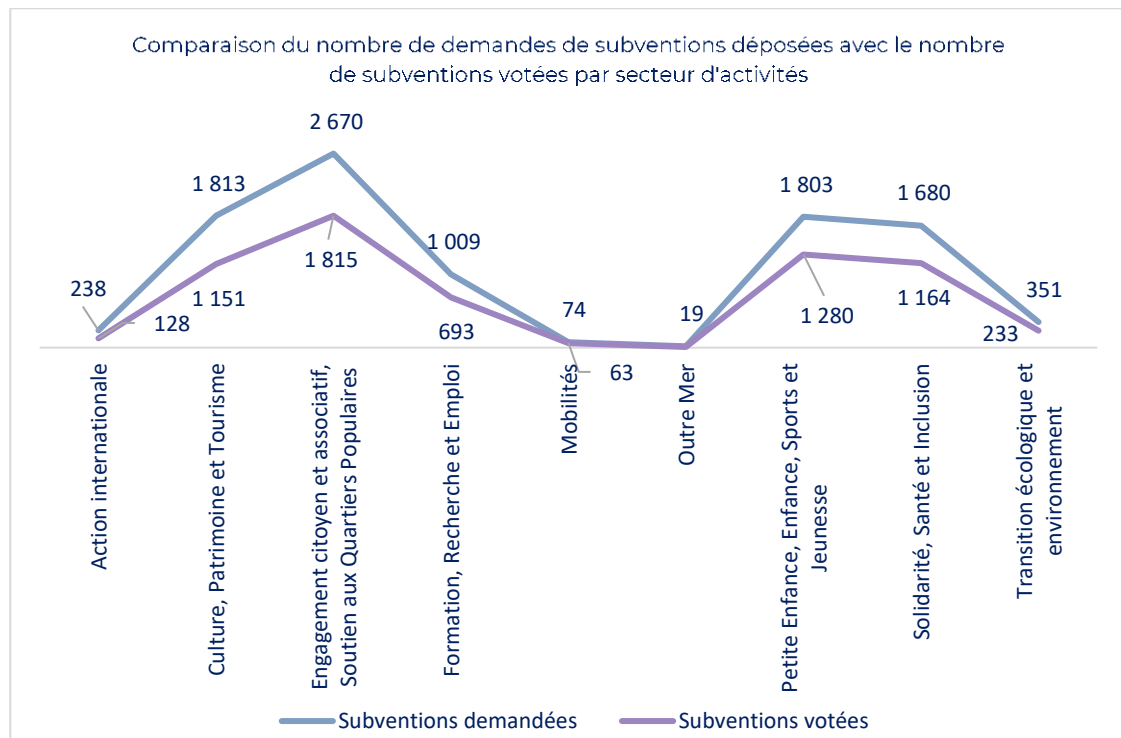
En 2023, la Ville de Paris a réaffirmé son engagement en faveur du tissu associatif en consacrant un budget total de **271 millions d'euros de subventions aux associations**.

La Maire de Paris s'est engagée à raccourcir les délais de traitement des dossiers, pour aboutir à 75 % de subventions votées au cours du 1^{er} semestre de chaque année⁶. L'objectif est quasiment atteint en 2023 :

- **72% du nombre total de subventions votées au titre de 2023 l'ont été au premier semestre 2023** (jusqu'à la séance du Conseil de Paris de juillet 2023 incluse). Cela représente 4731 subventions votées sur un total de 6540.
- **81% du montant total voté au titre 2023 l'a été au premier semestre 2023** (jusqu'à la séance du Conseil de Paris de juillet 2023 incluse). Cela représente 219 millions d'euros votés jusqu'au Conseil de Paris de juillet 2023, inclus sur le total de 271 millions d'euros.

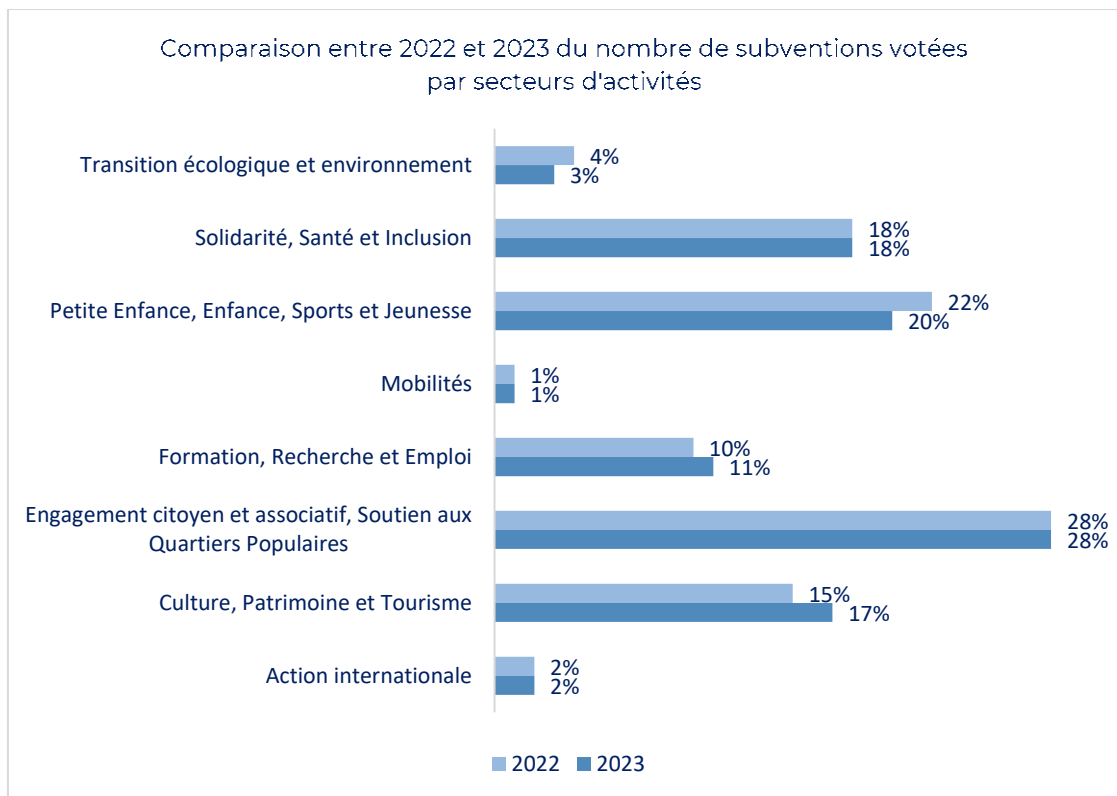
2.1. LES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2023

L'analyse des montants votés par secteur d'activités révèle une **concordance entre secteurs des demandes déposées par les associations et priorités définies par la collectivité parisienne (toutes subventions confondues)**.

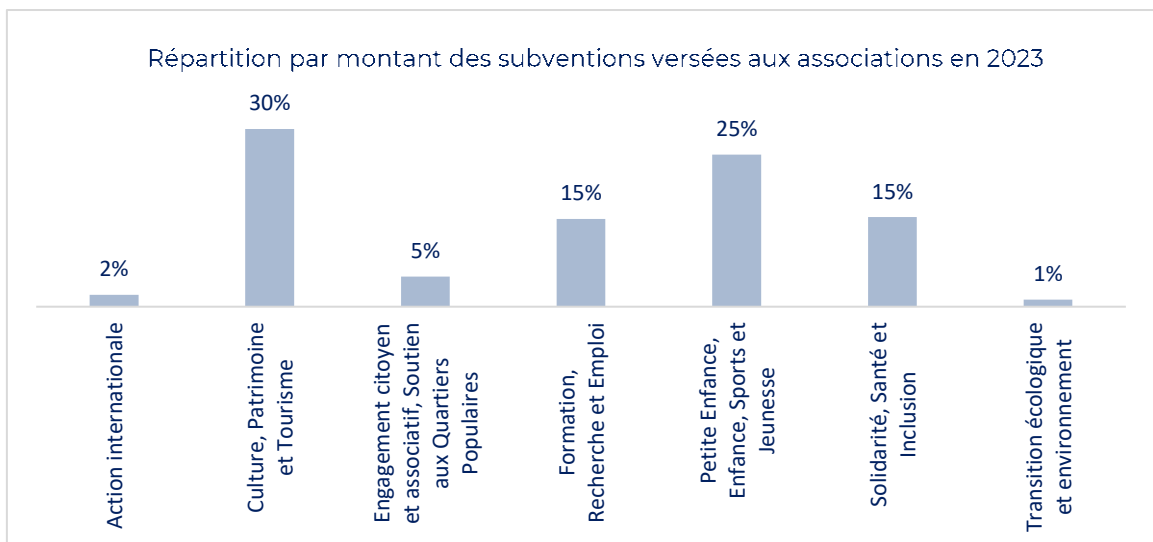


⁶ Cf. Communication de la Maire de Paris sur la vie associative et la participation citoyenne présentée lors de la séance du Conseil de Paris de mars 2017.

2.1.1 Le nombre et le montant de subventions votées par secteur d'activités



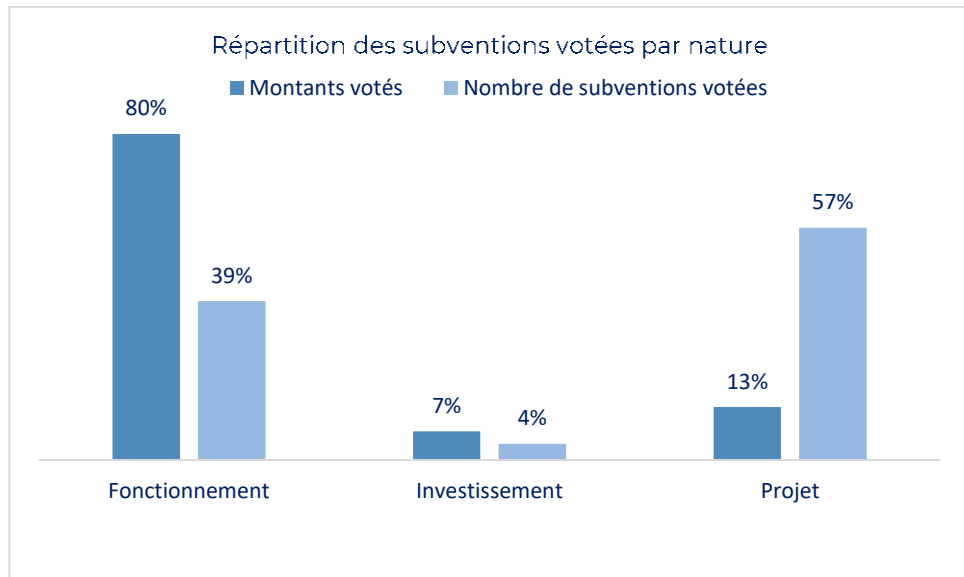
L'analyse des montants votés, et non plus du nombre de subventions votées, corrobore ces secteurs d'intérêts particuliers pour la Ville et le tissu associatif parisien.



Ce sont toujours **la Culture, le Patrimoine et le Tourisme (30% des montants votés en 2023)**, **la Petite enfance, l'Enfance, Sports et jeunesse (25 % des montants votés en 2023)** et **la Solidarité, Santé et inclusion (15% des montants votés en 2023)** qui sont les plus soutenus par la collectivité parisienne, en cohérence avec la trajectoire des années passées.

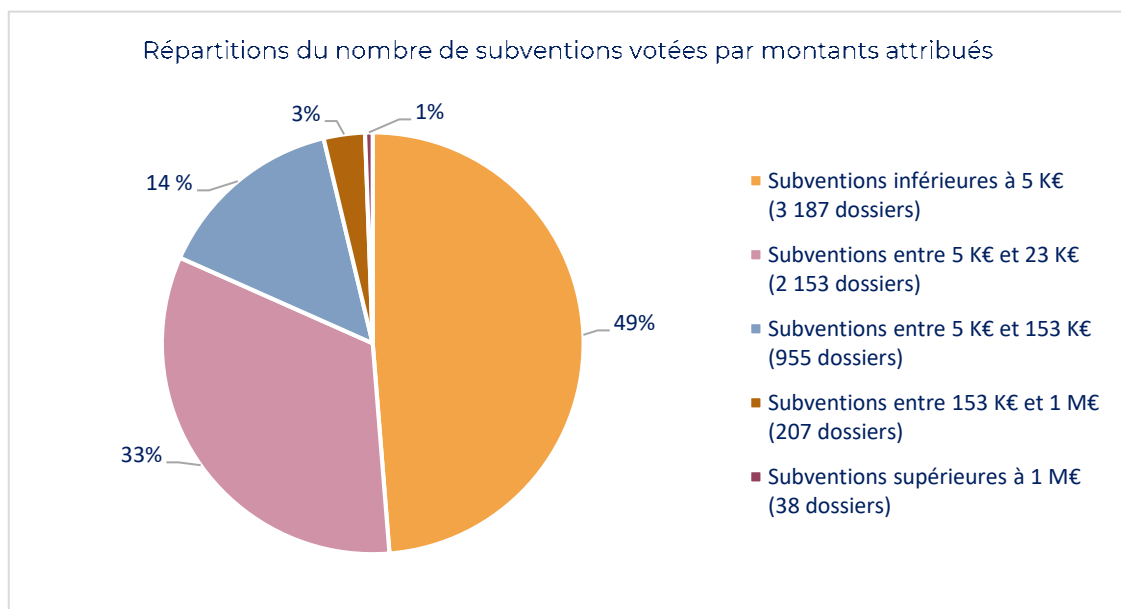
2.1.2 La répartition des subventions votées par nature

Les 6 540 dossiers votés, aux associations sont de natures différentes, qu'il s'agisse de subventions sur projet, en fonctionnement ou en investissement.



2.1.3 La répartition des subventions votées par montant

Comme l'an dernier, **près de la moitié (49 %) des subventions votées concernent des montants inférieurs à 5 000€.**



La médiane des subventions s'établit à 5 000€, ce qui signifie que la moitié des associations bénéficiaires ont reçu un montant inférieur à ce seuil.

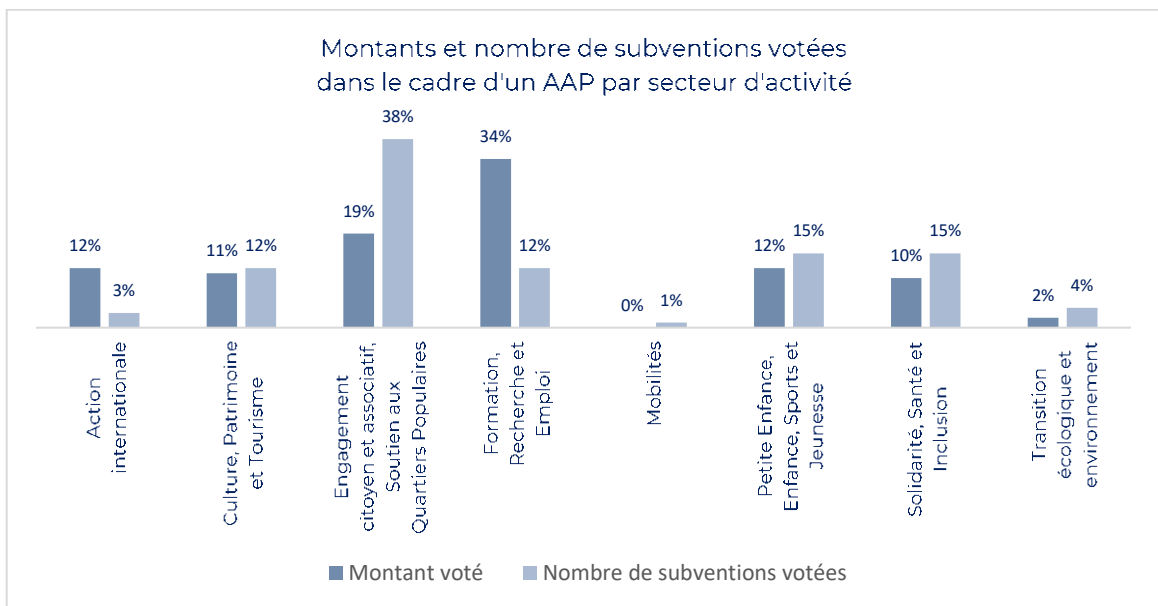
Cette répartition met en lumière le soutien important apporté par la Ville de Paris aux associations qui jouent un rôle crucial dans le dynamisme de la vie associative et l'animation des quartiers.

Néanmoins, il est important de souligner que des subventions plus conséquentes sont également attribuées afin de financer des initiatives ayant un impact significatif sur le territoire parisien, comme le prouvent les **4 % des subventions allouées à des montants supérieurs à 153 000 euros**.

Cette approche équilibrée permet de répondre aux attentes d'un large éventail d'acteurs associatifs.

2.1.4. Les subventions votées dans le cadre d'appels à projets

En 2023, la Ville de Paris a fait appel aux associations dans le cadre de **57 appels à projets⁷** lancés par 14 directions opérationnelles de la Ville, pour un montant global de 20 millions d'euros. Cela représente 7,4% du montant total de subventions votées, confirmant la trajectoire des années passées.



On peut voir que les trois secteurs prédominants restent **l'Engagement citoyen et associatif et le soutien aux quartiers populaires**, en tenant compte de *l'impact de l'appel à projets Politique de la ville* (avec **19 % des montants votés** et 38 % du nombre de subventions allouées), **la Formation, la Recherche et l'Emploi** (avec **35% des montants votés** et 12 % du nombre des subventions allouées), et enfin, **la Petite Enfance, l'Enfance, les Sports et la Jeunesse** (avec **12% des montants votés** et 12% du nombre des subventions allouées).

La **Direction de l'attractivité et de l'emploi** a ainsi lancé **22 appels à projets** pour un montant de **7,6 millions d'euros**, soit **408 subventions votées** auprès de **308 associations**.

Parmi les appels à projets, **l'appel à projets « politique de la Ville »**, le plus important en termes de subventions et d'incidence financière, illustre l'engagement de la Ville envers ses quartiers populaires parisiens : 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements.

⁷ La liste exhaustive des appels à projets de l'année 2023 est disponible en annexe.

ZOOM SUR L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE

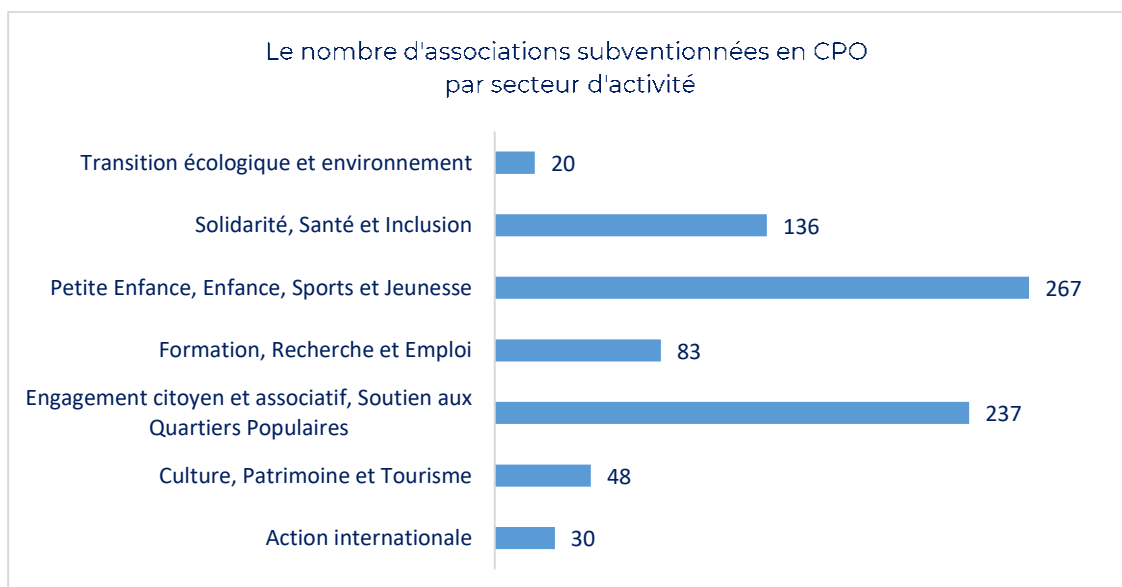
Lancé en septembre 2020, il s'inscrit dans le cadre du Contrat de ville parisien 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023. Il vise à l'amélioration de la vie des habitants dans les quartiers populaires et à la réduction des inégalités entre les territoires. Il invite les associations à proposer des actions pour et avec les habitants, répondant à la fois aux axes stratégiques du Contrat de Ville et, suivant les territoires concernés, aux enjeux spécifiques des projets de territoire. Les associations sont, par ailleurs, encouragées à proposer des actions innovantes ou expérimentales, susceptibles de construire une réponse concertée aux besoins d'un public ou d'un territoire, en privilégiant pour cela le travail en réseau d'associations aux projets complémentaires. Les financements globaux de la Ville pour ces projets en 2023 s'élèvent à près de 4,2 millions d'euros.

2.1.5. Les subventions votées dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)

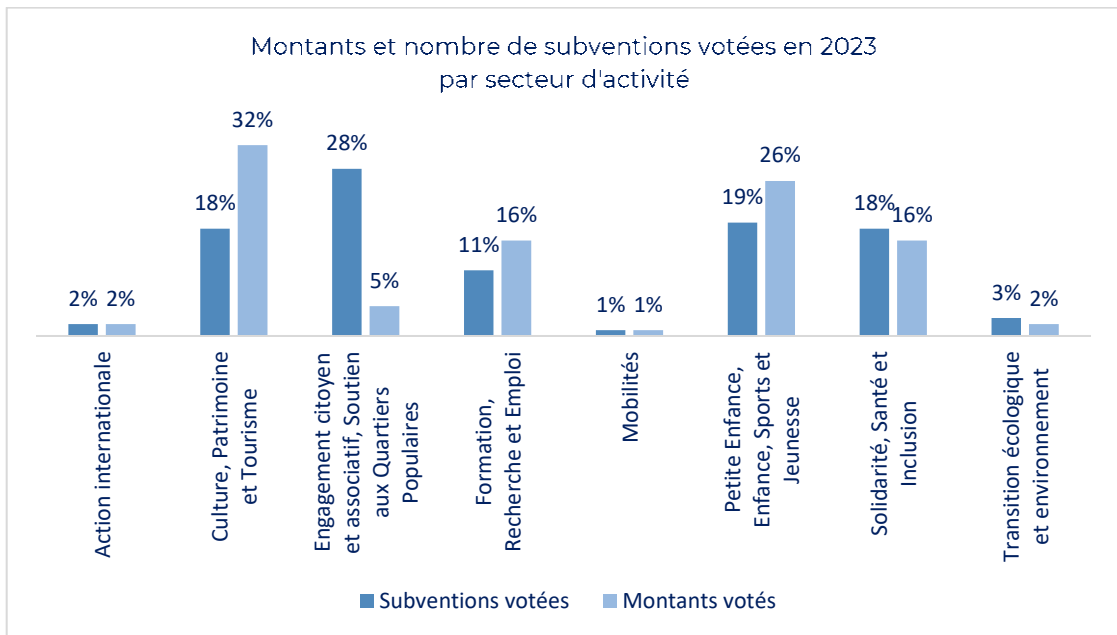
Depuis 2017, la Maire de Paris a pour volonté de développer les conventions pluriannuelles d'objectifs pour couvrir jusqu'à 50% d'associations. Ces conventions sont des contrats conclus entre une administration publique et des associations pour une durée de 2 à 4 ans. **La Ville de Paris établit en pratique des contrats de 3 ans.** Ils définissent les objectifs communs que les parties s'engagent à atteindre, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Ces contrats sur plusieurs années viennent créer une relation de partenariat entre la Ville et les associations concernées, permettant ainsi de soutenir le **développement et la pérennisation des associations**, et d'**améliorer l'efficacité et l'impact des actions menées par des objectifs pluriannuels**.

En 2023, le nombre d'associations en conventions pluriannuelles d'objectifs est resté constant en passant de 31 % en 2022 à 30% en 2023 (821 associations).



2. 2. LES SUBVENTIONS VOTÉES AU TITRE DE 2023 PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Comme les années précédentes, les secteurs d'activité les plus subventionnés sont, en terme de montants :

- **la Culture, Patrimoine et Tourisme** (30% des montants votés) ;
- **la Petite enfance, Enfance, Sports et Jeunesse** (25% des montants votés) ;
- **la Solidarité, Santé et Inclusion** (15%) ;
- **la Formation, la recherche et l'emploi** (15%).

En termes de **nombre d'actions et de subventions** soutenues par la Ville, le domaine de **l'Engagement citoyen et associatif et du soutien aux quartiers populaires** arrive en tête (**28%** des subventions votées), suivi de **la Petite enfance, Enfance, Sports et Jeunesse** (**20%** des subventions votées) et enfin la **Solidarité, Santé et Inclusion** et la **Culture, Patrimoine et Tourisme**, deux secteurs qui retiennent chacun **15%** des projets financés par la Ville.

Ces tendances sont en augmentation pour les subventions dédiées plus spécifiquement aux sports avec notamment **1,7 millions d'euros dédiés aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024** et en réponse aux besoins croissants de la population, notamment à travers des projets d'ampleur comme **l'appel à projets IMPACT 24 (650 000€)**. Celui-ci offre un soutien financier et un accompagnement sur mesure pour faire émerger ou changer d'échelle **des projets de clubs ou d'associations engagés autour d'enjeux sociétaux majeurs**. De la santé à la citoyenneté en passant par l'éducation, l'égalité et jusqu'à l'inclusion et le développement durable, les projets doivent répondre aux valeurs du sport et de solidarité.

2.2.1. La Culture, le Patrimoine et le Tourisme

En 2023, la Ville de Paris a réaffirmé son engagement pour la Culture, le Patrimoine et le Tourisme en consacrant plus de 80 millions d'euros à ces domaines essentiels. Cette mobilisation s'est concrétisée à travers 1 151 subventions et 10 appels à projets (2 millions d'euros pour 334 subventions, surtout dans le domaine culturel).

Parmi les thématiques les plus largement soutenues figure **la Culture**, qui a bénéficié d'un soutien de **plus de 70 millions d'euros**. Plus de **1 000 subventions** ont ainsi été financés, dont les grands établissements culturels. Près de 450 projets dédiés à la Culture, 178 dans le cadre spécifique de spectacles et 107 subventions dédiées à la musique ont également été soutenus.

La Ville a également accordé une attention particulière à la **mémoire**, en consacrant **1,6 million d'euros** à ce domaine. **123 projets associatifs** ont ainsi pu bénéficier de ce soutien, pour enrichir ses connaissances historiques par le biais de musées associatifs ou pour conserver le patrimoine parisien.

2.2.2. La Petite Enfance, l'Enfance, les Sports et la Jeunesse

1280 subventions ont été allouées en 2023 à la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse et les Sports, pour un montant total de 68,6 millions d'euros.

La Ville de Paris affiche une volonté forte de promouvoir le sport de proximité comme vecteur d'inclusion sociale, de bien-être et de santé pour tous. Elle consacre près de 5 millions d'euros et 500 subventions à ce domaine.

La Ville a également affirmé son engagement envers les jeunes : près de **2 millions d'euros ont été alloués à la Jeunesse**. Cette mobilisation a permis de financer **236 initiatives portées par des associations locales**. Parmi les objectifs clés de ces initiatives, on retrouve la lutte contre les discriminations, ou la promotion de l'inclusion et l'accès au logement.

Enfin, les subventions relatives aux **établissements d'accueil de la petite enfance représentent près de 60 millions d'euros, et cofinancent avec la CAF de Paris près de 11 000 places**, participant de façon essentielle à l'offre d'accueil collectif dans notre capitale.

2.2.3. La Solidarité, la Santé et l'Inclusion

En 2023, la Ville de Paris a réaffirmé son engagement envers **la solidarité, la santé et l'inclusion en consacrant plus de 40,5 millions d'euros** à ces domaines essentiels. Cette mobilisation s'est concrétisée à travers 1116 subventions et 8 appels à projets, soutenant ainsi une multitude d'initiatives porteuses de changement.

Parmi les thématiques les plus largement soutenues figure **la lutte contre l'exclusion et l'isolement social**, qui a bénéficié d'un soutien de **plus de 25 millions d'euros**. Près de **500 projets** ont ainsi été financés, dont 300 dans le cadre spécifique de la lutte contre l'exclusion et 150 subventions dédiées à la prévention des risques d'exclusion.

La Ville a également accordé une attention particulière aux **actions préventives en matière de santé**, en consacrant **1,4 million d'euros** à ce domaine. **230 projets associatifs** ont pu bénéficier de ce soutien pour renforcer la prévention auprès des populations fragiles.

Enfin, l'inclusion des **personnes en situation de handicap** a été au cœur des priorités de la Ville, avec **2 millions d'euros** alloués à **135 actions associatives**. Ces initiatives visent à favoriser l'accessibilité, l'autonomie et la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie sociale.

2.2.4. La Formation, la Recherche et l'Emploi

En 2023, la Ville de Paris a consacré **39,6 millions d'euros** au secteur de la formation, de la recherche et de l'emploi, à travers **693 subventions** et **24 appels à projets**. Cette mobilisation importante témoigne de la volonté de la municipalité de favoriser l'insertion professionnelle des Parisiens et de promouvoir l'entrepreneuriat social.

Parmi les projets les plus représentés, on retrouve **le domaine de l'insertion par l'activité économique** avec plus de **5,7 millions d'euros financés et près de 140 projets**, suivi de **la formation pour l'emploi** avec **7,7 millions** d'euros subventionnés pour presque **80 projets** associatifs et enfin **l'entrepreneuriat social** avec **5,3 millions d'euros** alloués à plus de **90 subventions**.

2.2.5. L'Engagement citoyen et associatif et le soutien aux quartiers populaires

En 2023, la Ville de Paris a consacré **13,6 millions d'euros au soutien de l'engagement citoyen et associatif et des quartiers populaires à travers 1 815 subventions et 15 appels à projets**. Ce soutien financier conséquent reflète la reconnaissance par la Ville du rôle crucial joué par les citoyens et les associations dans l'animation des territoires, la création de lien social et la valorisation de l'engagement et de l'action citoyenne.

Parmi les projets les plus représentés, on retrouve **la politique de la Ville** avec plus de **6 millions d'euros financés et près de 1 058 projets**, suivi de **la participation citoyenne et associative** avec **1,4 millions** d'euros subventionnés pour presque **320 projets** associatifs et enfin **l'égalité Femmes/Hommes** avec **1,4 millions d'euros** alloués à plus de **169 subventions**.

2.2.6. La Transition écologique et l'Environnement

Paris a mobilisé 3,1 millions d'euros pour soutenir la transition écologique et l'environnement en 2023. Cette mobilisation se concrétise à travers **233 subventions** et **6 appels à projets**, soutenant une diversité d'initiatives porteuses de changement.

Parmi les secteurs les plus soutenus se trouvent **la réduction des déchets**, avec **770 500 euros** subventionnés pour **54 projets** associatifs et enfin **les espaces verts**, avec 30 400 euros alloués dans le cadre de **18 subventions**.

2.2.7. La mobilité

La Ville de Paris a alloué **6,5 millions d'euros pour soutenir les acteurs associatifs impliqués dans le domaine de la mobilité**. Cet engagement se matérialise par l'octroi de 63 subventions.

2.2.8. L'action internationale

Paris a déployé une **action internationale d'envergure, allouant 5 millions d'euros à travers 128 subventions à l'action internationale en 2023**.

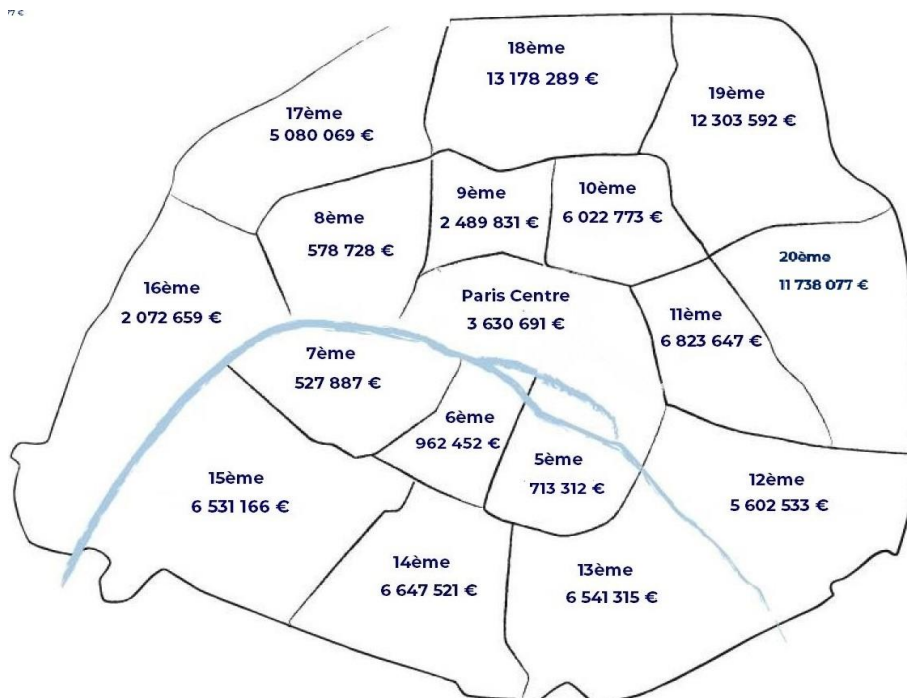
2. LE SUBVENTIONNEMENT PAR ARRONDISSEMENT

Les associations parisiennes jouent un rôle crucial dans la vie quotidienne des habitants, animant les quartiers et arrondissements par leurs actions sociales, sportives et culturelles. Leurs initiatives, **qu'elles soient d'envergure locale ou sur l'ensemble de la ville**, contribuent au dynamisme et à la cohésion du territoire parisien.

Soucieux de soutenir cette vitalité associative, le Conseil de Paris a adopté **le Pacte parisien de proximité en novembre 2021** qui a posé le principe du Fonds d'animation locale (FAL). Celui-ci est destiné à subventionner des projets d'associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale dans les arrondissements. Mis en place depuis 2022 à hauteur de 300 000€ (crédits de fonctionnement), ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques, avec une majoration pour les arrondissements comptant des quartiers populaires.

Les associations mobilisées dans des arrondissements déterminés sont financées par des subventions dites « localisées » : elles ont la particularité d'être examinées par les Conseils d'arrondissement avant d'être présentées au Conseil de Paris. Si une action impacte plusieurs arrondissements, alors le montant de la subvention est réparti entre ces derniers, en fonction des actions identifiées ou de manière équitable.

En 2023, la Ville de Paris continue à soutenir les initiatives locales en consacrant **91 millions d'euros aux projets visant un ou plusieurs arrondissements**. Cela représente **34%** de l'enveloppe totale des subventions allouées, soit une **augmentation de 5 millions d'euros** par rapport à 2022 (86 millions d'euros).



En plus des 91 millions d'euros dédiés aux projets d'arrondissement, **180 millions d'euros sont alloués à des actions locales menées sur l'ensemble du territoire parisien**. Cette combinaison permet de garantir une couverture géographique complète et de soutenir des initiatives d'envergure qui bénéficient à tous les Parisiens.

PARTIE 2
LES CONTRIBUTIONS NON FINANCIÈRES DE LA VILLE DE PARIS
À LA VIE ASSOCIATIVE

LES CONTRIBUTIONS NON FINANCIÈRES DE LA VILLE DE PARIS À LA VIE ASSOCIATIVE

Retour sur l'année 2023

La Ville de Paris met en œuvre une politique complète de soutien aux associations qui s'étend au-delà des aides financières. Elle propose un large éventail de **services et d'accompagnement pour répondre aux besoins des associations** à toutes les étapes de leur développement.

Le Conseil parisien des associations, instance participative composée de 100 associations représentatives de la diversité du tissu associatif parisien, accompagne la mise en œuvre des mesures en faveur des associations et est source de propositions.

Les services d'accompagnement à la vie associative se structurent autour du Carrefour des associations parisiennes (CAP) et des 16 Maisons de la vie associative et citoyenne présentes en arrondissement (MVAC). Le CAP dispense des formations et un accompagnement spécialisé, autour d'un centre de ressource pour toutes les associations parisiennes et les porteurs de projet. Il assure en outre l'animation du Conseil parisien des associations. Les MVAC offrent des services pratiques et logistiques, et organisent de nombreux événements associatifs et inter-associatifs pour permettre aux associations locales de se connaître et de se faire connaître. Les associations sont soutenues dans leur communication, avec des accès aux panneaux d'affichage physiques et numériques, et dans leur recherche de bénévoles par le biais de la plateforme Agir.

Outre ces nombreux services, les associations ont accès aux salles des MVAC et du CAP, aux salles annexes des Mairies et enfin aux équipements sportifs dans lesquels elles peuvent proposer leurs activités.

En 2023, la Ville a souhaité amplifier ses efforts en matière d'accès des associations aux locaux municipaux, en faisant adopter une délibération cadre relative au multiusage des équipements publics, favorisant ainsi la diversification de leurs usages.

L'année 2023 a également été marquée par la publication de l'enquête lancée par l'Observatoire local de la vie associative (OLVA du Réseau national des maisons des associations (R^NMA)) auprès du secteur associatif.

1. LES EQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

1.1. LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATIFS

La Ville de Paris met à disposition des associations des locaux **visant à soutenir le tissu associatif riche et diversifié de la capitale.**

La mise à disposition de locaux repose sur l'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales, lequel dispose que : « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Dans le prolongement de la refonte de la fonction immobilière à la Ville de Paris, la Direction du logement et de l'habitat (DLH) a été désignée comme gestionnaire principale des baux consentis aux associations relevant de la loi de 1901, à l'exclusion de certains d'entre eux relevant d'autres directions, compte tenu de leur spécificité ou qui relèvent de délégations de service public.

- **Une réflexion en cours pour une optimisation continue**

La Ville de Paris mène une réflexion approfondie sur la mise à disposition des locaux associatifs, avec pour objectif d'améliorer l'accompagnement des associations et de répondre au mieux à leurs besoins.

Cette réflexion porte notamment sur :

- La **durée d'occupation** des locaux, avec une révision périodique des conditions d'utilisation ;
- La prise en compte des **capacités financières des associations** ;
- Le **respect des obligations contractuelles.**

- **De nouvelles perspectives pour un soutien encore plus fort**

Dans l'objectif de renforcer l'offre de locaux associatifs, la Ville de Paris encourage le développement du multiusage, la mutualisation entre associations et de nouvelles formes de co-working. Une délibération votée en décembre 2023 a fourni un cadre règlementaire harmonisé au multiusage des équipements publics, permettant le recensement et la mise à disposition potentielle de nouveaux espaces pour les associations. Une expérimentation a été conduite dans le 14^e arrondissement avant la généralisation du dispositif. La Ville de Paris réaffirme son engagement fort aux côtés des associations, en leur offrant un cadre propice à leur développement. La mise à disposition de locaux adaptés et la réflexion continue sur l'optimisation de leur utilisation illustrent cette volonté de favoriser un tissu associatif riche, dynamique et au service des habitants.

1.2. LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

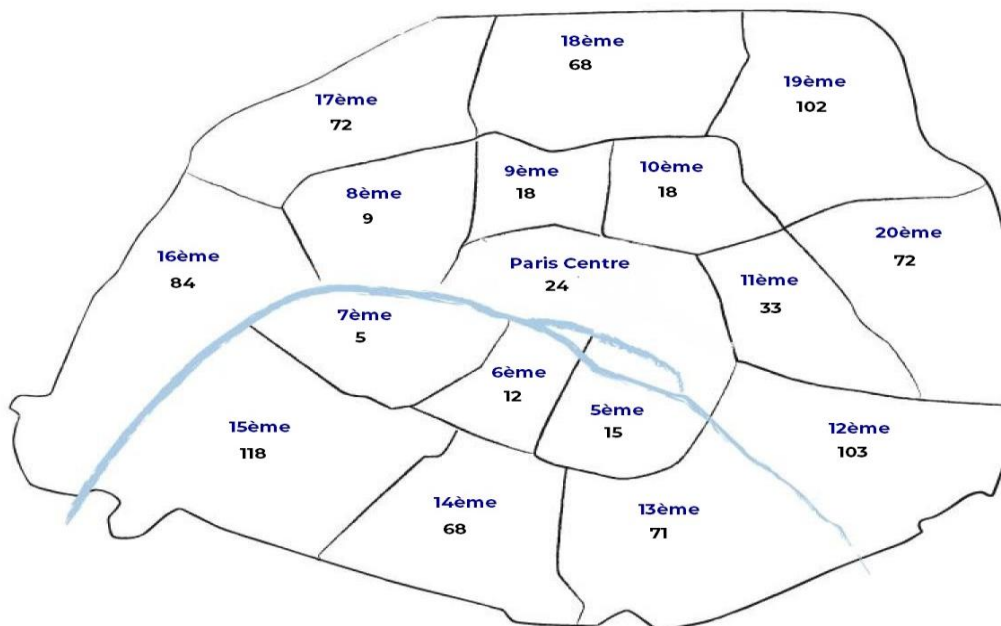
La Ville de Paris met à disposition des associations un large éventail d'équipements sportifs de qualité, allant des piscines aux gymnases, en passant par les salles de sport et les terrains de football. Cette diversité d'infrastructures permet de faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous les publics, quel que soit leur niveau ou leur discipline de prédilection.

- **Plus d'un million d'heures de sport par an à Paris : une tendance durable**

Les données sur les réservations de créneaux sportifs dans les équipements parisiens pour l'année 2023 confirment une tendance forte : la pratique sportive reste une priorité pour les habitants de la capitale. Avec plus d'1,2 million d'heures réservées chaque année par les associations parisiennes, le niveau d'activité se maintient sur les deux années 2022 et 2023.

- **Une diversité d'activités pour tous les goûts avec une répartition géographique équilibrée**

Cette importante quantité de créneaux réservés permet aux associations de proposer une large palette de disciplines sportives, répartie sur 892 aires sportives, répondant ainsi aux attentes variées des Parisiens. 185 disciplines différentes sont ainsi pratiquées dans les équipements sportifs de la Ville. Sans surprise, ce sont les disciplines les plus populaires qui occupent le plus de créneaux horaires. Le tennis arrive en tête, suivi des sports aquatiques, du football et des arts martiaux. Parmi les équipements, on trouve des piscines, des stades, des gymnases, des salles de sport, des murs d'escalade, des terrains d'éducation physique, des courts de tennis, des boulodromes, des roller-parks, des patinoires et des tables de tennis de table.



Les 892 aires sportives utilisées par les associations sont réparties sur l'ensemble du territoire parisien, facilitant ainsi l'accès à la pratique sportive pour tous les habitants. Parmi les arrondissements les mieux dotés, on trouve le **12^e arrondissement avec 103 aires sportives**, le **15^e arrondissement (118)**, le **19^e arrondissement (102)** et le **16^e arrondissement (84)**.

L'engouement des Parisiens pour le sport est permis par l'engagement fort de la Ville de Paris en faveur de la promotion de l'activité physique. En mettant à disposition des infrastructures de qualité et en soutenant les associations sportives, la Ville contribue à faire du sport un vecteur de bien-être, de santé et de cohésion sociale pour tous les habitants.

1.3. LA MISE A DISPOSITION DE SALLES ET BUREAUX

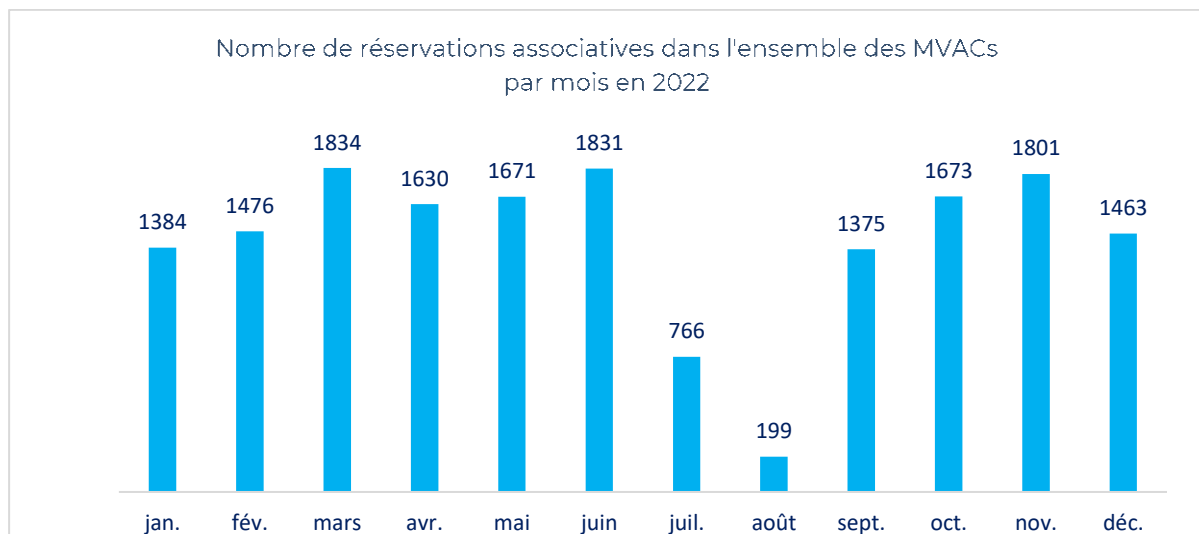
Le réseau des maisons de la vie associative et citoyenne et du carrefour des associations parisiennes offre une capacité d'accueil de 2 500 personnes avec 6 000 m² d'espaces pour se réunir : 72 salles de réunions et 51 bureaux.

Ouvertes en présence d'agents les mardi, mercredi et vendredi de 10h à 18h30, le jeudi de 13h30 à 19h00 et le samedi de 10h à 14h, les MVAC accueillent les associations inscrites pour leurs réunions de gouvernance (assemblées générales, conseils d'administration, bureaux), leurs réunions de travail (développement de projet), leurs formations (gratuites) de bénévoles, pour des expositions et événements (débats, ciné-débat, lectures...) et pour leurs activités, si celles-ci sont gratuites, telles que permanences d'écoute, aide à la recherche d'emploi, cours de français langues étrangères (FLE), initiations au numérique etc.

Parmi les **19 511 associations référencées sur Paris Asso** au 31 décembre 2023 (+ 3000 associations par rapport à 2022), 8 900 associations étaient inscrites ou en cours d'inscription dans les MVAC à cette date.

Toujours en 2023, parmi les associations inscrites dans ces maisons, **1 543 associations ont effectué un total de 18 033 réservations de salles ou de bureaux en MVAC** (en hausse par rapport à 2022 avec 17 103 réservations).

La répartition par mois est présentée ci-après :



2. L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

2.1. ACCUEIL INFORMATION ET CONSEIL

- **19 511 associations référencées sur Paris Asso en 2023**

La plateforme numérique Paris Asso, qui recense les associations parisiennes, connaît une croissance continue en 2023 avec **19 511 associations référencées**, soit 3000 de plus que l'an dernier à la même date (16 940 associations).

- **Un canal d'information mis à la disposition des associations**

12 665 membres de ces associations sont actuellement inscrits à la newsletter "Associations" de la Ville de Paris. Ils reçoivent régulièrement des informations et des actualités sur la vie associative parisienne. **Ces associations sont également inscrites dans une MVAC** (Maison de la Vie Associative et Citoyenne).

La Ville a également poursuivi l'organisation des réunions de « Rentrée des associations » dans les arrondissements le souhaitant. Ces réunions ont plusieurs vertus puisqu'elles permettent aux associations de s'informer sur la campagne de subventions en cours et sur les actualités associatives parisiennes; et qu'elles constituent un moment de rencontres inter-associatives propice à la création de synergies ultérieures.

- **Une forte dynamique d'inscriptions**

En 2023, les MVAC ont enregistré **735 nouvelles inscriptions, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2022** (568 nouvelles inscriptions). Cette hausse témoigne de l'intérêt croissant des associations parisiennes pour les services et l'accompagnement proposés par la Ville.

2.2. LE CAP : CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES, D'EXPERTISE ET DE FORMATION



Situé dans l'ancienne Gare de Reuilly, le **Carrefour des associations parisiennes (CAP)** est un **centre d'expertise et de ressources dédié aux acteurs de la vie associative parisienne**.

Complétant le réseau des MVAC, à vocation territoriale, le CAP offre à toutes les associations parisiennes un large éventail de services pour les aider à se renforcer et à mener à bien leurs projets. Il propose **des formations gratuites, des conseils et de l'expertise pour les associations**. Il met à disposition des porteurs de projets un centre de documentation avec de **1000 références**, et est **habilité à délivrer la certification CFGA** (Certificat de formation à la gestion associative). Ce certificat est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Tout au long de l'année, il organise des conférences et des événements en lien avec les associations parisiennes et coordonne l'organisation de la soirée "Paris, je m'engage". Enfin, et depuis 2021, le CAP assure le Secrétariat général du Conseil parisien des associations (CPA).

- **Des formations complètes et adaptées**

Le CAP a mis en place 39 modules, couvrant une large palette de sujets liés à la vie associative. Cette année, les formations les plus suivies sont « l'Initiation à la comptabilité », « Élaborer une demande de financement » et « Créer son association loi 1901 ». En 2023, **1 648 stagiaires** ont ainsi participé à l'une des **188 sessions de formation proposées** (contre 1 563 stagiaires en 2022).

Les formations dispensées par le CAP ont été établies dans le cadre d'un marché de formation, entièrement financé par la Ville de Paris (55 000€ en 2023). Ce marché arrivant à expiration en mars 2025, **le CAP travaille à son renouvellement en collaboration avec les MVAC et les membres du Conseil Parisien des Associations (CPA).**

- **Un accompagnement individualisé et des ressources**

En plus des formations, le CAP propose un accompagnement individualisé aux associations et porteurs de projets. Au cours de l'année, **2 213 bénéficiaires ont pu profiter de conseils personnalisés sur des questions juridiques, comptables ou de gestion associative :**

- 2 118 par ses propres conseillers ;
- 53 par des avocats bénévoles du Barreau de Paris pour des questions juridiques complexes ;
- 42 par des experts comptables pour des questions comptables complexes.

45% des sollicitations concernent des questions liées à la vie et à la gestion interne de l'association (questions sur le financement, sur les locaux associatifs, les problématiques de gouvernance ou des litiges internes ou externes) et 20% des usagers sollicitent le pôle documentaire pour une création d'association.

- **Un acteur clé de la vie associative parisienne**

Afin de mieux documenter la vie associative parisienne, de mesurer l'impact économique et social du tissu associatif parisien et de co-construire les politiques publiques, **la Ville de Paris, à travers le CAP, s'est associée à la démarche de l'Observatoire local de la vie associative (OLVA) du Réseau national des maisons des associations (RNMA)**, et a lancé une enquête auprès du secteur associatif. Ses résultats ont été établis en 2023 et alimentent les réflexions du Conseil parisien des associations (CPA) dont le CAP assure le secrétariat général⁸.

Parmi les chiffres clés de l'enquête :

⁸ <https://www.paris.fr/pages/conseils-et-documentation-5383#!-observatoire-local-de-la-vie-associative>



75 000
associations actives

4 650
nouvelles associations par an

700 000
bénévoles



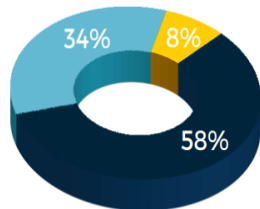
38 000
équivalents temps plein
de travail bénévole



130 000
salarié.e.s associatifs



7%
des établissements
employeurs parisiens



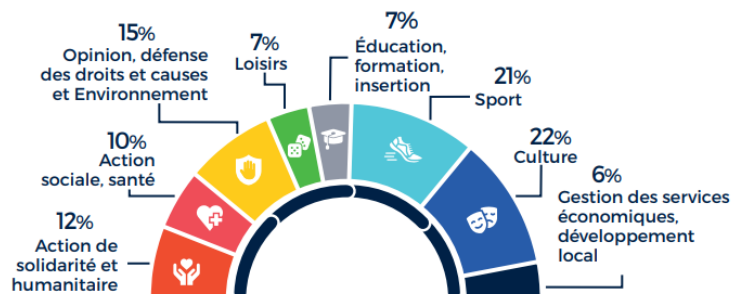
■ moins de
10 000 €
■ entre 10 000
et 200 000 €
■ plus de
200 000 €

58%
des associations
parisiennes
ont un budget
**inférieur à
10 000€**

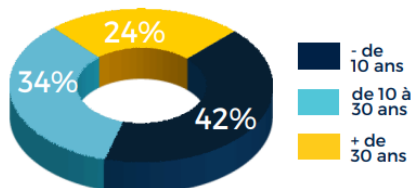
Profil du tissu associatif parisien

1 association sur 4 intervient en **quartier prioritaire (QPV)**

22% des associations agissent dans
le **domaine culturel**



Près de la moitié
des associations ont
moins de
10 ans



■ - de
10 ans
■ de 10 à
30 ans
■ + de
30 ans

2.3. AGIR : UN SOUTIEN NOUVEAU AU BENEVOLAT PARISIEN



Les Volontaires de Paris en action pour le 14 juillet 2023

En février 2023, la Ville de Paris a insufflé un nouvel élan au bénévolat en transformant le site "Paris Je M'Engage" en la plateforme "Agir". Cette plateforme numérique repensée offre de nombreux avantages aux associations et aux citoyens engagés, dynamisant ainsi le paysage associatif parisien.

- **Un bilan positif et une croissance prometteuse**

En un an seulement, la plateforme *Agir* a connu un essor fulgurant, avec plus de 330 associations inscrites à l'origine de plus de 550 missions publiées.

Cette dynamique se traduit également par l'engagement de **presque 6 000 personnes** ayant créé un compte bénévole sur *Agir* depuis 2023.

Ces chiffres témoignent d'un engouement croissant pour le bénévolat à Paris et de l'efficacité d'*Agir* pour mettre en relation les associations et les citoyens souhaitant s'engager.

- **Faciliter la mise en relation entre associations et bénévoles**

L'ergonomie intuitive d'*Agir* permet aux associations de diffuser aisément leurs offres de missions, qu'elles soient ponctuelles ou récurrentes. La plateforme met également en avant les missions en fonction des besoins et des compétences des bénévoles, favorisant ainsi des recrutements pertinents.

- **Des partenariats renforcés pour une mobilisation accrue**

La Ville de Paris multiplie les partenariats avec des associations pour mobiliser les **70 000 Volontaires de Paris** autour de projets d'envergure nécessitant une participation citoyenne. Ces partenariats permettent également de diversifier les types de missions proposées et de toucher un public plus large.

Les Volontaires de Paris ont par exemple été mobilisés en soutien à des événements et festivals organisés par ou avec des associations, comme le festival Mix!Cité ou les Festivals du Parc Floral (en lien avec l'association Bulles de Culture), de même qu'ils ont pu être mobilisés sur des actions concrètes d'associations engagées comme La Chorba, Surfrider, WePhare ou encore Paris en Compagnie.

- **Une communication efficace pour informer et mobiliser**

Une newsletter mensuelle dédiée est envoyée aux Volontaires de Paris pour les informer des nouvelles missions et des partenariats en cours. Ce canal de communication permet de maintenir l'engagement des volontaires et de les inciter à s'investir dans des actions concrètes.

- **Vers un bénévolat plus inclusif et accessible**

La Ville de Paris envisage de poursuivre l'évolution d'Agir sur deux axes majeurs :

- o **Renforcer l'inclusion** : l'objectif est de faciliter l'accès à la plateforme et aux missions proposées pour les personnes en situation de handicap ou éloignées du numérique ;
- o **Développer l'action de proximité** : la mise en place d'un système de géolocalisation permettra aux volontaires de trouver des missions plus facilement en fonction de leur localisation.

La plateforme Agir et les initiatives mises en place par la Ville de Paris constituent ainsi des leviers essentiels pour dynamiser le bénévolat à Paris. En facilitant la mise en relation entre associations et citoyens, en valorisant l'engagement des Volontaires de Paris et en promouvant des actions inclusives, la Ville de Paris contribue à développer un tissu associatif plus solidaire et plus dynamique.

Forts de ce succès, la Ville de Paris et ses partenaires ont l'ambition de faire **d'Agir** un modèle de plateforme participative et inclusive, inspirant des initiatives similaires dans d'autres villes et territoires.

3. LE CPA : CONSEIL PARISIEN DES ASSOCIATIONS



Anouch Toranian, adjointe de la Maire, lors du Conseil Parisien des Associations et Stéphane Alexandre membre du bureau CPA

Créé en 2021 à la suite de la signature de la Charte des engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations parisiennes, **le Conseil parisien des associations (CPA) est une instance de dialogue et de concertation essentielle.**

Composé de **100 associations représentatives** de la diversité du tissu associatif parisien, le CPA joue un rôle crucial dans la vie démocratique et sociale locale.

Ses missions principales sont les suivantes :

- **Exprimer les demandes, les besoins et les attentes des associations parisiennes** : le CPA est une force de proposition qui porte la voix des associations auprès de la Ville de Paris ;
- **Suivre et évaluer l'application de la Charte des engagements réciproques** : le CPA veille à ce que les engagements pris par la Ville de Paris soient concrétisés ;

- **Co-produire des savoirs partagés** : le CPA favorise les échanges et le partage d'expériences entre les associations ;
- **Formuler des vœux soumis au Conseil de Paris** : le CPA peut proposer des orientations pour les politiques publiques de la Ville de Paris ;
- **Éclairer la Ville de Paris dans ses décisions** : le CPA apporte une expertise précieuse à la Ville de Paris sur des sujets clés pour la vie associative.

Pour mener à bien ses missions, **le Conseil parisien des associations dispose de plusieurs outils** :

- **Un bureau de 10 membres élus pour deux ans** : le bureau assure la coordination et la représentation de l'instance ;
- **Un secrétariat général assuré par le Carrefour des associations parisiennes (CAP)** : le CAP apporte un appui logistique, technique et anime les échanges ;
- **Des locaux pour se réunir** : Le CPA dispose d'espaces dédiés à ses réunions et travaux au sein du CAP situé dans l'ancienne gare de Reuilly ;
- **5 groupes de travail thématiques** : les groupes de travail permettent d'approfondir des sujets spécifiques et de formuler des propositions concrètes.



Plénière du CPA le 11 juillet 2023

En 2023, **le CPA a renouvelé 29 de ses membres et a organisé une plénière de mi-mandat** pour faire le bilan de ses actions et définir ses priorités pour les deux années à venir. Plus de 400 candidatures ont été reçues dans le cadre de ce renouvellement, signe de l'importance que revêt cette instance pour les acteurs associatifs parisiens

Saisi par la Maire de Paris d'une réflexion sur l'articulation entre la Charte des engagements réciproques et le Contrat d'engagement républicain, le CPA a élaboré un texte plaidoyer sur le lien de confiance devant exister entre les associations et la Ville de Paris. Ses travaux déboucheront sur un vœu proposé au Conseil de Paris en 2024.

4. **LA SOIRÉE « JE M'ENGAGE »**



Le 5 décembre 2023, la soirée "Paris Je m'engage" a rassemblé 1500 participants dans les salons de l'Hôtel de Ville. Cet événement annuel, organisé dans le cadre de la semaine parisienne de l'engagement, a été l'occasion de célébrer la vie associative parisienne et de mettre en lumière l'engagement citoyen.

50 stands associatifs installés en villages thématiques ont permis aux participants de découvrir la diversité des actions menées par les associations parisiennes dans des domaines variés tels que la solidarité, l'environnement, la culture, ou encore le sport. Une formation sur le risque de crue a aussi été dispensée pour former de nouveaux Parisiens à cet enjeu.



Deux tables rondes ont été organisées pour explorer des thématiques d'actualité :

- **"Le Mécénat de compétences pour tous"** animée par l'association « Tous bénévoles » : a permis de mettre en lumière les différentes formes de mécénat de compétences et de discuter des moyens de les rendre plus accessibles à tous ;
- **"Le Bénévolat de compétences"** animée par l'association « Passerelles et compétences » : a permis de mieux comprendre les enjeux du bénévolat de compétences et les défis à relever pour accompagner les bénévoles dans leur engagement

Cet événement annuel a permis de **sensibiliser le public à l'importance de l'engagement citoyen et de valoriser le rôle essentiel des associations** dans la vie démocratique et l'animation du territoire parisien.

PARTIE 3
ANNEXES

ANNEXE 1

GLOSSAIRE DES DIRECTIONS OPERATIONNELLES

- **DAC** – Direction des Affaires Culturelles
- **DAE** – Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
- **DASCO** – Direction des Affaires Scolaires
- **DDCT** – Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
- **DEVE** – Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
- **DFPE** – Direction des Familles et de la Petite Enfance
- **DGOM** – Délégation Générale à l'Outre-Mer
- **DJOP** – Délégation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques
- **DGRI** – Délégation Générale aux Relations Internationales
- **DILT** – Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports
- **DJS** – Direction de la Jeunesse et des Sports
- **DLH** – Direction du Logement et de l'Habitat
- **DPE** – Direction de la Propreté et de l'Eau
- **DPMP** – Direction de la Police Municipale et de la Prévention
- **DRH** – Direction des Ressources Humaines
- **DSOL** – Direction des Solidarités
- **DSP** – Direction de la Santé Publique
- **DTEC** – Direction de la Transition Écologique et du Climat
- **DU** – Direction de l'Urbanisme
- **DVD** – Direction de la Voirie et des Déplacements
- **SG** – Secrétariat Général

ANNEXE 2

57 APPELS À PROJETS LANCÉS PAR LA VILLE DE PARIS EN 2023

Formation, Recherche et Emploi : 19 appels à projets visaient l'accompagnement des demandeurs d'emplois, des étudiants, des entreprises sociales et solidaires, des associations par la mise en place d'actions concrètes et innovantes

- Aide alimentaire pour les étudiants
- Alimentation durable et solidaire
- Boost/Projets innovants de formation
- CitéLab et entrepreneuriat social
- Dispositif « premières heures »
- Dynamique emploi pour l'accompagnement à l'emploi
- Dynamique insertion
- Entrepreneuriat social
- Formations professionnelles innovantes code et numérique
- Formations professionnelles aux métiers de la transition écologique
- Formations professionnelles aux métiers de l'agriculture durable
- Initiatives transition écologique et solidaire de l'économie parisienne
- Insertion et emploi dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi
- Kit Asso (accompagnement des associations)
- Paris Emplois à domicile
- Paris s'emballe pour le réemploi dans le secteur événementiel
- Partage de la culture scientifique
- Parcours linguistiques à visée professionnelle
- Trophées de l'économie sociale et solidaire

Solidarité, santé et inclusion : 7 appels à projets visaient les actions de prévention, d'animation et d'inclusion en direction des publics fragiles

- Animation et prévention en direction d'un public âgé de plus de 60 ans
- Dispositif Ville, Vie, Vacances
- Inclusion numérique pour l'équipe informatique et numérique des associations
- Prévenir les conduites à risques en milieu festif
- Prévention des conduites à risque des jeunes pris en charge (protection de l'enfance)
- Prévention des rixes
- Senior.e.s

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : 7 appels à projets visaient à développer des actions dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (à définir plus précisément, Laurence

- Bougez la Chapelle
- Festival Formes olympiques
- Innovation, activités physiques et sportives en ville
- Olympiades culturelles Formesol
- Formations professionnelles aux métiers mobilisés par les Jeux olympiques

et paralympiques

- Impact 24
- Pari's de l'emploi

Engagement citoyen et associatif. Soutien aux quartiers populaires : 6 appels à projets visaient à réduire les inégalités sociales et territoriales et à susciter l'engagement citoyen

- Actions de remobilisation des jeunes
- Apprentissage du français à destination des réfugiés et demandeurs d'asile résidant en centre d'hébergement à Paris
- Budget participatif dans les quartiers populaires parisiens
- Lutte contre les discriminations
- Politique de la ville
- Sensibilisation égalité filles-garçons dans les collèges

Culture, Patrimoine et Tourisme : 6 appels à projets visaient à soutenir les acteurs culturels et à familiariser les jeunes Parisiennes et Parisiens aux pratiques artistiques et culturelles

- Aide à la diffusion d'œuvres
- Aide à la résidence artistique et culturelle
- Dispositif d'aides à projet
- Dispositifs d'aides à projet à destination des artistes
- Résidence en collège
- Résidence en crèche

Petite Enfance, enfance, sport et jeunesse : 5 appels à projets visaient l'accompagnement des familles, de leurs enfants et des séniors par la mise en place d'activités favorisant le bien-être et l'épanouissement de tous

- Accompagner les parents d'adolescents
- Familles
- Organisation, animation et suivi des activités périscolaires et extrascolaires dans le cadre du « Renouveau urbain-NPNRU = Nouveau Programme National de Renouveau Urbain » pour les élèves des écoles et collèges publics de la Ville de Paris
- Sport Séniors
- TAP, Temps d'activités périscolaires

Transition écologique et environnement : 4 appels à projets visaient la transition écologique et le respect de l'environnement

- Compost
- Jardins relais
- Printemps des cimetières
- Territoires 0 déchets

Action internationale : 3 appels à projets visent à soutenir des actions à l'échelle internationale et européenne sur des thématiques prioritaires fixées par la Ville de Paris

- Campagne de lutte contre le VIH/Sida à l'international
- Label Paris Europe
- SOLIDAE

ANNEXE 3

LES RESSOURCES

Pour effectuer et suivre une demande de subvention depuis le portail Paris Asso dans l'onglet Paris Subventions : www.parisasso.paris.fr

Pour tout savoir sur le soutien de la Ville de Paris à la vie associative : www.paris.fr/associations

Pour toute question : sollicitations.paris.fr

Pour être accompagné, se former, obtenir des conseils ou des renseignements :

- Les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) : www.paris.fr/lieux/%20maisons-de-la-vie-associative-et-citoyenne/tous-les-horaires
- Le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP) – 182 avenue Daumesnil, 75012 Paris : www.paris.fr/lieux/carrefour-des-associations-parisiennes-6605